

SYNDICAT SCOLAIRE
DE LA RÉGION DE TROARN
3 rue du Bois
14670 SALINE

***INFORMATIONS LIÉES AU TRANSPORT
POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2022/2023***

➤ Les transports scolaires sont dorénavant gérés par le Conseil Régional

➤ Pour toutes les communes, sauf Troarn et Sannerville, l'inscription se fera via le site :

<https://www.normandie.fr/transport-scolaire>

➤ Le coût de la carte sera de 120 € par élève. Un abonnement demi-tarif pour les familles dont le quotient familial CAF/MSA est égal ou inférieur à 500 €/mois (sur justificatif)

➤ Pour les communes de **Troarn et Sannerville**, l'inscription se fera via le site :

<https://www.twisto.fr/actualites-du-reseau/anticipez-la-rentree-scolaire.html>

Vous pouvez dès maintenant vous inscrire sur le site.

➤ Le syndicat scolaire restera un relais concernant les informations liées aux transports et au paiement des cartes.

Fait le 9 juin 2022,

Le Président,
Christophe CLIQUET